

Procès-Verbal - Séance du 23 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février à 19 heures 15, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie PETIT, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Valérie PETIT, Eric MICHEL, Jacques CHAMBRELAN, Dominique LEBIDEAU, Joël DUTOT, Damien HENRI, Sandrine LOFONG, Hélène ESCOULA

Absents excusés : Mmes et MM. Corinne VERRIER, Emmanuel PASQUIER, Fabien PAREYT,

Secrétaire de séance : M. Damien HENRI

I – MISE EN ACCESSIBILITE BATIMENT SCOLAIRE

Madame le Maire rappelle la fermeture de l'école prévue à la fin de l'année scolaire 2022/2023 et le projet de séparation du bâtiment scolaire en deux espaces afin de créer une salle polyvalente,

CONSIDERANT la nécessité de créer des sanitaires accessibles PMR dans le futur espace de salle polyvalente, LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- D'effectuer des travaux de création d'un espace sanitaire accessible PMR dans le bâtiment scolaire, pour un montant estimés de 6 349 € HT pour l'ensemble des travaux (plomberie et cloisons),
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions éventuelles auprès de l'Etat, du Département, et le fonds de concours de la communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole,
- D'autoriser Madame le Maire à déposer une demande d'autorisation de travaux modifiant les locaux d'un établissement recevant du public (ERP) et signer tous documents relatifs à cette affaire.

II –MISE EN ACCESSIBILITE CIMETIERE

Madame le Maire propose la mise en accessibilité de l'allée principale du cimetière.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- D'effectuer des travaux de mise en accessibilité du cimetière (allée principale) et de retenir le devis de l'entreprise SARL BARIL d'un montant de 3 043,50 € HT.
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions éventuelles auprès de l'Etat, du Département, et le fonds de concours de la communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole,
- D'autoriser Madame le Maire à déposer une demande d'autorisation de travaux modifiant les locaux d'un établissement recevant du public (ERP) et signer tous documents relatifs à cette affaire.

VII - QUESTIONS DIVERSES

Le projet de plantation d'arbres fruitiers à proximité de la réserve du Mont Rôty est reporté d'un an.

Mesdames LOFONG et ESCOULA interpellent sur le bruit continu des chiens hameau du Mont Rôty. Un courrier sera adressé au propriétaire afin de faire cesser cette nuisance.

Aucune autre question n'étant soulevée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h25.